

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES INNOVATIONS DANS LE DOMAINE DE LA DETECTION, DE LA MESURE ET DU TRAITEMENT DE L'AMIANTE

PRDA – AAP – 06

Destruction et recyclage des matériaux amiantés

Projet « DRECMA »

Objectifs : mettre au point un procédé permettant d'éliminer la dangerosité de matériaux amiantés et de valoriser les déchets

Partenaires

- CNRS-Délégation Alsace, Biotechnologie et Signalisation cellulaire (BSC-UMR7242 - Porteur de projet)
- CNRS-Délégation Languedoc-Roussillon, Institut Charles Gerhardt de Montpellier (ICGM-UMR5253) – IUT Nîmes.
- Société Méditerranéenne des Zéolithes (SOMEZ)

Matériaux traités

- Déchets de flocage
- Déchets de fibrociment

Durée : 36 mois

La gestion des déchets : un enjeu

Deux traitements actuels sont utilisés : la vitrification et l'enfouissement. La vitrification permet d'éliminer la dangerosité du produit et conduit à une valorisation sous forme de remblais routiers mais ce procédé a pour inconvénient d'être coûteux en énergie. En ce qui concerne le stockage dans des sites d'enfouissement, une forte contrainte est liée aux volumes à gérer ainsi qu'à la recherche de nouveaux sites. De plus, les déchets enfouis conservent leur dangerosité alors qu'ils pourraient être valorisés. La recherche de nouveaux moyens de traitements semble donc urgente afin d'éviter tout risque d'exposition.

Stratégies

Les objectifs du projet DRECMA sont de proposer un ou plusieurs procédés de traitement de déchets d'amiante par transformation de l'amiante en une matière minérale ne présentant plus les caractéristiques de dangerosité des fibres d'amiante. Des voies chimiques et/ou biologiques prometteuses sont à l'étude dans le projet lauréat « DRECMA ». Des perspectives de valorisation des produits obtenus sont en cours de développement.